



Ramassage des déchets verts Rappel selon demande de l'entreprise Weber

COMMUNE DE CERNIER

Journée de ramassage

Le ramassage a lieu chaque jeudi. Sortez les déchets avant 08h00.



En janvier et février, le ramassage aura lieu toutes les 2 semaines, soit les 10 et 24 janvier et 7 et 21 février 2008.

Déchets de cuisine, gazon, petites branches, etc.

Ces déchets doivent être mis dans des récipients.

Récipients admis :

Conteneurs sur roues de 140, 240 ou 600 litres, conteneurs avec deux poignées, sacs poubelles (35 / 60 et 110 litres), seilles ou corbeilles. Poids maximal (sauf conteneurs sur roues) : 30 kg.

Conteneurs sur roues : pas de vidange s'il y a de la neige sur la route, ne les mettez pas en cas de gel non plus car cela augmente fortement les risques de casse.

Les sachets biodégradables **sont obligatoires** pour les déchets de cuisine. Vous pouvez vous en procurer gratuitement à l'administration communale.

Les tonneaux à fruits, bigs-bags et brouettes sont interdits.

Longues branches

Le diamètre maximal des branches ramassées est de 10 centimètres.

Attachez les branches en fagots avec une **ficelle biodégradable** (chanvre, etc.).

La longueur maximale des branches est de 2 mètres.

Le poids des fagots ne doit pas excéder 30 kilos.

Corps étrangers

Attention au plastique, cailloux, clous et agrafes (consultez la liste au verso de cette feuille).

Pas de balayures, qui contiennent souvent beaucoup de corps étrangers.

Les récipients contenant des corps étrangers **ne seront pas vidés**.

Quantité

La quantité maximale de déchets verts par ménage n'est pas limitée.

But

En triant les déchets verts, vous contribuez à réduire la quantité de déchets incinérés et le terreau retourne à la terre : un recyclage parfait !

L'équipe de ramassage vous remercie de votre précieuse collaboration !

Liste des matières compostables

Déchets de cuisine (seaux verts, etc.)

Admis

pelures de légumes et fruits
légumes et fruits pourris
restes de repas
coquilles d'œufs
coquilles de noix et cacahuètes
marc de café
marc de thé et de tisanes
fleurs et plantes d'appartements
(sans les pots s'il-vous-plaît)
sable de chats et de chiens
fumier d'animaux de compagnie
noyaux de pruneaux, abricots, etc.

Exclus

emballages
batteries
plastiques
papier journal
liquides
contenu de sacs d'aspirateurs
balayures
textiles, Pampers
mégots
médicaments
huiles
fils de fer

Déchets de jardin (en containers sur roues, sacs, corbeilles, etc.)

Admis

gazon
mauvaises herbes (sans cailloux)
herbe, foin, paille
branches d'arbres et de buissons
écorces
sciure et copeaux de bois
cendres (sans clous, etc.)
fleurs
fanés de pommes de terre
fanés de haricots
tiges de tournesols
rames de framboisiers et de mûriers
taille de rosiers
taille de thuyas et de cotonéasters

Exclus

troncs et souches d'arbres
branches d'un diamètre supérieur à 10 cm
cailloux
bois de construction
meubles en bois
balayures